

Image not found or type unknown



Réévaluation de la pension alimentaire

Par **Christine207_old**, le **12/09/2007** à **16:13**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 2000, à ce moment là il me versait une pension de 3.500 francs.

Aujourd'hui, mon ex-mari me verse une pension alimentaire de 95 euros par mois pour notre garçon. Mon fils est âgé de 14 ans maintenant, dans quelle mesure puis-je augmenter la pension alimentaire?

D'avance grand merci pour votre réponse.